

Impact(s) de la création artistique sur le développement du territoire normand

PROJET

Président
Jacques Belin

Rapporteur
Magali Dupin

Chargé(e) de mission
Elisabeth Toullisse

1. La création artistique | contextualisation, empreintes et impacts

Champ de l'étude

Le travail duquel émane cet avis a porté sur la création artistique, c'est-à-dire le moment premier du processus artistique qui conduit à l'œuvre, à sa diffusion et à son appropriation par les publics. En l'absence de définition de référence, c'est par le croisement d'approches que le sujet de ce rapport a été précisé.

Cette approche a permis de se concentrer sur ce qui fait la vitalité d'aujourd'hui et de ne pas sectoriser l'état des lieux bien que le rapport se soit davantage intéressé aux domaines professionnels du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts de la rue, cirque), des arts plastiques et de l'image notamment en lien avec les auditions réalisées dans le temps imparti. D'autres champs comme l'artisanat d'art, les industries culturelles et créatives, le livre, les arts numériques, les festivals, les pratiques amateurs... n'ont pu être étudiés malgré tout leur intérêt.

Certains tel le livre ou les industries culturelles et créatives pourraient avantageusement faire l'objet d'une prochaine étude du CESER.

Contexte de l'étude du CESER

Le contexte législatif récent a profondément fait évoluer l'organisation territoriale et singulièrement la décentralisation culturelle. La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) de janvier 2014 a créée outre la compétence culturelle des métropoles, les CTAP (Conférences Territoriales de l'Action Publique) et la possibilité de délégation de compétences de l'Etat à la Région (y compris des compétences culturelles). Elle a été complétée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 qui dispose dans son article 103 que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » confirmant ainsi la compétence partagée de l'Etat et des collectivités territoriales en matière culturelle et introduisant la notion de droits culturels.

La fusion de la Basse et Haute-Normandie a créé, à partir du 1^{er} janvier 2016, un nouveau périmètre territorial, administratif et politique qui impacte l'ensemble des politiques régionales dont celles de la culture et de la création.

Enfin, la loi LCAP relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016 est la première loi consacrée à la création. Elle en consacre la liberté et fixe dans son article trois, 21 objectifs à la politique en faveur de la création artistique.

De multiples événements ont montré que la remise en cause de la création, et de la culture plus généralement, de façon violente (attentat, destruction lors de conflits armés) ou non violente mais effective (censure, restriction de la liberté de création) pouvait atteindre le cœur même de nos sociétés du XXI^{ème} siècle. Il est apparu essentiel au CESER de Normandie, à l'instar d'autres CESER et

du CESE, de réaffirmer le caractère essentiel de la culture et de la création pour elle-même comme actions libres de développement humain et social, d'ouverture à soi, aux autres et au monde.

L'ensemble de ces éléments a incité le CESER à s'intéresser à la création en Normandie.

Il a semblé indispensable d'en faire un panorama à l'échelle normande avant d'en éclairer les multiples implications et de pouvoir approcher les enjeux d'aujourd'hui et de demain de la création en Normandie. La question qui a conduit l'ensemble de ces recherches est celle de savoir quelles dynamiques impulser en région pour un développement de la création artistique source de développement humain, territorial, économique, vecteur d'égalités et générateur de nouvelles impulsions, réflexions et dynamiques sur le territoire.

Ce rapport propose un préambule sur une approche globale de la culture et de la création afin d'appréhender la richesse, la densité, la complexité des domaines d'actions, des acteurs, des modalités de fonctionnement, de financement... Cet avant-propos permet ensuite de mieux comprendre la situation normande. Evaluer l'empreinte et les impacts de la création artistique en Normandie devra mobiliser des outils quantitatifs et surtout qualitatifs puisque les richesses produites par la création ne sont pas toujours directes ou facilement quantifiables (émancipation, partage, vivre ensemble, développement humain, éducation, bien-être, attractivité...). Ces outils qualitatifs sont pour certains nouveaux ou en cours de définition.

Culture et Création artistique | approche globale, définition, empreintes et impacts territoriaux, sociaux, économiques et en termes de politiques publiques en Normandie.

/ Approche globale de la culture et de la création

Si l'Etat conserve un rôle historique et fondamental dans la décentralisation culturelle, les collectivités territoriales sont aujourd'hui les premiers financeurs de la culture en région. Après un pic en 2010, les financements de l'Etat dédiés à la culture se sont stabilisés à 3,7 milliards d'euros, là où les collectivités engagent 7,7 milliards, toutes collectivités confondues. Les Communes et les Départements sont ceux qui investissent le plus. Le taux d'effort culturel des collectivités varie ainsi de 1.8 % (du budget global) pour les Départements à 7.8 % pour les Communes en passant par 2.7 % de la part des Régions. Concernant spécifiquement les budgets régionaux, de fortes disparités sont constatées d'une région à l'autre. Certaines, à l'image de la Corse ou des Hauts-de-France, se distinguent par un budget conséquent et par une volonté forte en matière de création. Il conviendra néanmoins d'être vigilant car la récente fusion des régions pourrait apporter des modifications quant aux budgets : le domaine le plus fréquemment affecté par les coupes budgétaires étant celui des arts plastiques et des arts visuels.

L'Etat et les collectivités ne sont pas les seuls financeurs de la création. Les acteurs privés sont de plus en plus nombreux et interviennent à travers les fondations, le mécénat ou le crowdfunding.

On constate ainsi depuis plusieurs décennies, une approche évolutive de la culture de la part des Français. Leurs pratiques culturelles se modifient tout en se situant au-dessus de la moyenne

européenne¹. En outre, ils se mobilisent de plus en plus tant en termes de projets que de sommes ou de compétences investies. Cette évolution n'implique pas une remise en cause du soutien public à la création et à la culture puisque 9 Français sur 10 considèrent que les pouvoirs publics doivent favoriser l'accès à l'art, une majorité d'entre eux se prononçant même pour une politique beaucoup plus ambitieuse dans ce domaine.

D'un point de vue strictement économique, il importe de souligner que la valeur ajoutée des activités culturelles était équivalente en 2015 à la valeur ajoutée de l'agriculture et des industries alimentaires et à 7 fois celle de l'industrie automobile². Elle contribue ainsi pour 3,2% à la richesse nationale soit 57,8 milliards d'euros en 2015. A ce titre, la part occupée par le spectacle vivant dans l'ensemble des branches culturelles n'a cessé d'augmenter depuis 1995 atteignant près de 16 % du poids économique de la culture.

L'approche par l'emploi du secteur culturel permet de pointer plusieurs spécificités. Fort de 691 000 emplois au 1^{er} janvier 2013 (dernier recensement national), ce secteur mobilise près de 500 000 salariés et 191 000 non-salariés, soit une augmentation de moitié ces vingt dernières années. Ce secteur se caractérise par une présence très importante d'associations et de contrats aidés et de nombreux bénévoles. Les emplois, majoritairement à temps partiel et fragmentés au cours de l'année, font appel à des salariés d'un niveau de formation supérieur à la moyenne nationale. On constate une très forte concentration des emplois en Ile de France notamment dans l'audiovisuel et le multimédia, preuve que si la décentralisation des institutions semble en partie réalisée, celle des emplois culturels sur le territoire est plus diffuse.

¹ Sources : Ministère de la Culture et de la Communication. Pratiques culturelles. DEPS. 2015.

² Rapport de l'Inspection Générale des Finances. L'apport de la culture à l'économie en France. Décembre 2013.

/ Empreintes et impacts de la création artistique en Normandie

- Aspect territorial

La fusion des deux territoires normands a totalement modifié le paysage culturel. 444 équipements culturels de proximité³ irriguent le territoire. Si ce nombre paraît conséquent, on note des écarts, les grandes agglomérations étant davantage dotées et l'Eure bien moins équipé que les autres départements, au prorata du nombre d'habitants, ce qui peut impacter le bien être des habitants.

De nombreux acteurs concernés par les dernières réformes institutionnelles sont en cours de fusion ou de réorganisation, ce qui donne l'image d'un paysage culturel en pleine évolution. Néanmoins, la Normandie peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs structurés, avec pour objectif d'accompagner l'ensemble des créateurs.

- Aspect social

La mesure de l'impact social en termes de développement humain, de bien-être et de vivre ensemble s'est appuyé sur l'étude menée conjointement par le conseil départemental de la Manche et l'Insee et parue en décembre 2016. Cependant, cette mesure fait défaut pour l'ensemble du territoire normand et n'a pu être réalisée dans le cadre de ce rapport du fait de sa complexité.

Comparé à d'autres régions, aucune étude exhaustive n'existe encore sur le nouveau paysage culturel et sur l'emploi culturel en Normandie. Le rapport s'est donc basé sur l'atlas régional de la culture, émanant du ministère de la Culture, qui s'il ne nous a pas permis d'établir des comparaisons avec les années précédentes, a pointé certaines spécificités de l'emploi sur le territoire normand. 8 500 personnes exerceraient une profession culturelle dans un secteur culturel et 9 800 une profession culturelle dans un secteur non culturel. Ces emplois, comme pour la majorité du territoire national, sont concentrés dans les grands ensembles urbains et notamment dans les secteurs de Caen et de Honfleur. Bien que moins diplômés qu'au niveau national, les acteurs culturels restent à un niveau supérieur à celui des autres professions, aidés en cela par les établissements de formation répartis sur l'ensemble du territoire et présentant tant des formations initiales que continues, qualifiantes ou professionnalisantes. L'ensemble des secteurs de la culture a augmenté de 7 % en nombre d'actifs entre 2007 et 2012, période a priori la moins propice, voire de 35 % en ce qui concerne le secteur du spectacle vivant. Bien que comptant peu d'employeurs (3.37 % des employeurs toutes activités confondues), ce secteur se distingue par une très forte augmentation de leur nombre entre 2000 et 2015 soit plus de 103.9 % d'augmentation pour l'ex Basse-Normandie et plus 58.9 % pour l'ex Haute-Normandie. Le Calvados compte le plus grand nombre d'effectifs salariés culturels (2 % de l'emploi total) alors que l'Orne en compte le moins, 0.8 % du total des emplois marchands.

- Aspect économique

La part de la valeur ajoutée produite par la branche culturelle en Normandie est, sans surprise, de moindre importance que la moyenne nationale, ceci s'expliquant en partie par la localisation de

³ Les équipements culturels de proximité comportent les lieux de lecture publique, les cinémas, les conservatoires, les théâtres et les musées.

certaines activités à forte valeur ajoutée (comme l'audiovisuel, majoritairement présent en Ile de France). Le produit de la branche culturelle en Normandie s'élève à 371 millions d'euros, pour ce qui concerne le secteur marchand⁴ soit une valeur ajoutée de l'ordre de 1.5 % contre 4.3 %, chiffre de la moyenne nationale. Comme au niveau national, il est à souligner que les particuliers s'investissent dans la culture, notamment à travers le mécénat ou le crowdfunding, parfois pilotés par des institutions, à l'image du Département de la Manche ou de la CCI de Caen.

- Aspect en termes de politique publique

Plusieurs opérateurs publics interviennent dans le financement de la culture et donc de la création, en Normandie : Etat, Régions, Départements, Communes et Intercommunalités. Sur les 480 millions d'euros que représentent annuellement ces dépenses en Normandie, 48 % seraient portés par les Communes. L'Etat et la Région consacrant un budget similaire de plus de 45 millions soit 14.6 euros par habitant pour l'Etat et 13.2 euros pour la Région et 3.1 % du budget total de la collectivité. En ce qui concerne plus précisément les dépenses culturelles engagées par l'Etat, la région avec une moyenne de 14.6 euros s'approche des 15 euros de la Corse et de l'Ile de France. Néanmoins, il faut nuancer ces chiffres selon les départements, la Seine-Maritime étant le département qui bénéficie le plus des collectivités (174 euros par habitant) contre 100 euros à l'Orne. La part des dépenses culturelles des départements normands dans l'ensemble des collectivités territoriales reste inférieure à la moyenne nationale (12.7 % contre 14.5 %) mais supérieure en ce qui concerne la Région (9.10 % contre 8.3 %).

Le Conseil Régional s'est engagé en mai 2017, au cours de cette étude, à bâtir une politique culturelle qui se veut ambitieuse autour de 8 enjeux majeurs et ce en la dotant à terme d'un budget de 40 millions d'euros en 2019, pour environ 37 millions en 2017. Parmi ces enjeux, il importe de mentionner l'objectif de favoriser la vitalité et la diversité de la création ainsi que la circulation des œuvres. La Région entend pour ce faire soutenir la création sous toutes ses formes, dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels. Un parcours d'aide aux artistes et au réseau des établissements labellisés est prévu, les tiers lieux et les lieux collectifs devraient faire l'objet d'un soutien et la mobilité des artistes recherchée et valorisée. La Région souhaite également « mettre en œuvre un aménagement culturel du territoire équilibré et volontariste » dans l'objectif d'offrir une offre de diffusion de qualité sur le territoire et « inscrire les droits culturels au cœur de la politique régionale ». La réalisation d'un schéma normand de la formation artistique et culturelle devrait pour sa part permettre aux créateurs et acteurs culturels de développer ainsi pleinement leurs compétences.

⁴ Le secteur marchand correspond à des biens et des services proposés aux ménages à un prix représentant plus de 50 % du coût de production.

2. Les préconisations du CESER pour que la création artistique soit un levier du développement normand

Les auditions et tables rondes organisées lors de cette étude ont permis d'avoir, au-delà des données statistiques, une vision de la création artistique en Normandie de la part de ceux qui en sont des acteurs. Les professionnels auditionnés ont partagé leur expérience et leur point de vue sur la création artistique en Normandie, ses manques ou ses atouts, les freins rencontrés et éventuellement le chemin qu'il reste à parcourir pour faire de la création un moteur du développement normand. Ces auditions ont permis de définir 3 grands axes à développer pour atteindre cet objectif.

Axe 1 - CONNAITRE ET RECONNAITRE LA CREATION ARTISTIQUE ET SES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE

Les auditions menées dans le cadre de cette étude ont montré que la création artistique était source d'œuvres, d'échanges humains aussi bien émotionnels qu'intellectuels, de partage social mais aussi d'innovation, de co-construction et coopération, de plus-value territoriale et sociale. Elle ne se limite pas seulement à des retombées économiques plus aisément quantifiables. Ainsi, lors des auditions, un parallèle entre les créateurs et les agriculteurs a été établi quant au besoin de ces professionnels dans notre quotidien, dans notre contemporanéité. De la même manière que les agriculteurs font le paysage physique de la France, les créateurs en font le paysage imaginaire, créatif : c'est inquantifiable mais cela contribue au bien commun.

Pour prendre en compte ces éléments, il faut avoir conscience de ces atouts, les mettre en exergue et en œuvre de manière volontariste.

La Normandie dispose d'un nombre important de créateurs et de lieux de créations, parfois méconnus. L'étude a confirmé une méconnaissance et un manque d'appropriation de ce secteur d'activité, celui-ci n'étant vu qu'insuffisamment comme un facteur essentiel de la vie du territoire. La Normandie est un territoire créatif divers et riche de potentialités qui a besoin d'être pérennisé, approprié et développé.

Pour en faire une force plus grande encore en termes de développement du territoire, l'étude a révélé les préconisations préalables, ci-après, à la réalisation de cet objectif.

- **Etablir, partager, actualiser un état des lieux complet de la création artistique dans la nouvelle région**

S'il existe des études réalisées par l'ODIA Normandie et le FAR en ce qui concerne le spectacle vivant, celles-ci mériteraient d'être réalisées pour tous les secteurs d'activités culturelles. En effet, l'étude a pointé le manque d'information exhaustive sur le **maillage territorial des équipements et des équipes artistiques ou artistes en activité sur le territoire**.

Une attention particulière à l'emploi culturel et encore plus précisément des créateurs, est nécessaire car les statistiques à disposition n'offrent qu'une image incomplète de ce secteur d'activité complexe (codes NAF variés, multiplicité de conventions collectives...). En outre, un panorama des emplois culturels relevant de l'économie sociale et solidaire et de ceux relevant de l'économie de marché reste à réaliser, de même qu'une analyse détaillée de la part du bénévolat dans ce secteur d'activités. Une connaissance plus fine de l'emploi culturel permettrait de mieux anticiper les besoins de formation, les situations de précarité voire la nécessité d'investissement.

Corrélativement **une attention aux parcours de formation des créateurs en formation initiale ou continue** est indispensable. Si les établissements actuels y répondent déjà, ces formations pourraient être complétées, notamment en direction des personnes en activité et pour des formations de plus haut degré. Outre la palette qui pourrait être offerte aux normands, les acteurs auditionnés ont pointé l'importance que cela aurait en termes d'attractivité du territoire, notamment pour les habitants de l'Île de France. Le soutien à la ComUe Université pour la création d'un pôle supérieur de la culture est à encourager.

Une attention particulière aux équipements sur le territoire est également nécessaire afin de pouvoir notamment rapprocher les équipements disposant d'espaces de répétitions ou d'exposition d'équipes ou d'artistes en recherche de tels espaces. Ces mécanismes sont déjà à l'œuvre dans certaines régions : en Île de France dans le cadre du dispositif plateaux solidaires porté par ARCADI ou encore en Champagne-Ardenne ou en Corse où les Conseils Régionaux ont fait le choix de **mettre en place des plateformes numériques mutualisant ces données**.

Cet état des lieux est un préalable à une appropriation de la création par les habitants et les élus. **Ce recensement serait un outil volontariste à la disposition des élus locaux et permettrait une approche plus fine en matière de création artistique sur leur territoire et alentours**. Les décisions politiques en termes de projets et d'investissements culturels pourraient en être justifiées et facilitées qu'elles émanent d'un échelon communal, départemental ou régional.

Cet état des lieux serait également un outil pour les acteurs de la création artistique eux-mêmes et pour la **vitalité des réseaux institutionnels ou professionnels**.

Les auditions ont permis de souligner l'existence d'un certain nombre de réseaux institutionnels ou professionnels, structurés ou en cours de réorganisation, à l'image des centres régionaux du livre ou de l'image ou du réseau des musiques actuelles. Les réseaux professionnels permettent, en outre, une irrigation du territoire au travers de relais dans les zones, souvent plus rurales, qui ne disposent pas forcément d'équipement permanents.

Néanmoins, certains créateurs ont fait part de leur méconnaissance des autres acteurs or ces réseaux ne peuvent que constituer un moteur de développement voire une force mobilisatrice.

Une **actualisation annuelle de cet état des lieux** permettrait une approche plus précise et évolutive (avec des comparaisons dans le temps sur un périmètre identique) de la création artistique en Normandie. Cela serait un élément d'objectivation très utile à une meilleure connaissance par les Normands et au-delà et à une prise de décision en matière de politique culturelle.

Le CESER préconise donc la mise en place d'un observatoire de la création artistique qui puisse être le maître d'œuvre de cet état des lieux et de son actualisation.

Cet observatoire pourrait soit être une mission complémentaire attribué à une ou plusieurs structures existantes (notamment les agences régionales comme l'ODIA) ou l'instance de coordination et d'analyse des données qui seraient par ailleurs collectées dans chaque secteur.

Parallèlement, le CESER insiste sur la nécessité de **réactiver la Commission Régionale des Professionnels du Spectacle Vivant et enregistré (COREPS)** et de l'étendre à la Normandie. Les documents établis par la COREPS, bénéficiant de données régionales avérées favoriseraient la construction d'outils d'analyse permanents afin d'éclairer les décisions politiques.

Le travail d'un observatoire de la création artistique viendrait compléter celui de la COREPS qui est limité au spectacle vivant.

- **Valoriser et s'appuyer sur les structures existantes tout en favorisant l'innovation à l'œuvre sur le territoire**

Le territoire comprend de nombreux lieux et équipes de création. Certains sont labellisés et constituent le maillage structurant de la création artistique sur le territoire normand. D'autres ne sont pas labellisés mais sont un échelon essentiel pour la création artistique. Par exemple, en ce qui concerne les arts plastiques, l'importance d'un réseau culturel avec différentes tailles de structure qui fonctionnent comme un système de marche pour les créateurs (notamment les plus jeunes ou ceux qui sortent d'école) a été souligné lors des auditions. Une fragilisation des structures de plus petites tailles depuis quelques années a créé un appauvrissement du réseau qui complique l'émergence des artistes sur le territoire normand.

Les auditions ont permis de constater la force créatrice à l'œuvre en Normandie et l'importance de s'appuyer sur celle-ci y compris dans une volonté de rayonnement à grande échelle.

Des propositions ont ainsi été évoquées telles :

- **Une programmation concomitante des structures de création normandes pour un temps fort qui permettrait une visibilité à grande échelle**
- **Une capitale culturelle régionale tournante entre les différentes villes du territoire, quelle que soit leur taille.**
- **Une journée de la création en Normandie, dans le même esprit que les journées du patrimoine, incluant un parcours de la création contemporaine dans les lieux patrimoniaux normands**

Ces actions permettraient toutes d'allier la volonté de partager avec le plus grand nombre la création artistique en Normandie tout en s'appuyant sur les forces vives du territoire.

L'innovation via des lieux de fabriques, lieux intermédiaires, tiers lieux, est à l'œuvre sur le territoire. Dans ce dernier cas, les tiers-lieux ont la particularité de mêler professionnels, citoyens, créateurs... autour d'un projet social partagé et solidaire visant la création d'un troisième espace de vie commune en sus de l'espace personnel et professionnel. Le recensement de ces lieux est à faire. Certains sont repérés par les pouvoirs publics comme le DATA de Rouen mais d'autres initiatives existent qu'il importe de prendre en compte à l'échelle régionale.

- **Mettre en place une plateforme collaborative recensant l'ensemble de l'offre culturelle du territoire et de ses acteurs.**

Les auditions ont soulevé le problème du **partage de l'information en matière culturelle**, trop souvent parcellaire ou sectoriel.

Pour partager l'offre créative et culturelle et que celle-ci ait un impact fort sur le territoire, des outils doivent être mis à disposition tant des habitants que des personnes de passage à l'image des outils utilisés lors des Journées du Patrimoine.

Le numérique peut en cela être un bon outil notamment via un **dispositif ouvert collaboratif qui permettrait via un calendrier géo localisé que chacun puisse y inscrire un rendez-vous selon un formulaire standard en complémentarité avec les acteurs du tourisme normand.**

Axe 2 - PENSER ET METTRE EN OEUVRE UN ECO SYSTEME DE LA CREATION ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE NORMAND | VALEURS ET FACTEURS

Pour que la création artistique impacte pleinement le développement normand, il est nécessaire qu'un écosystème soit à l'œuvre. Pour cela les préconisations suivantes pourraient être mises en œuvre :

- **Prendre en compte et prôner les valeurs de la création artistique**

Les auditions ont souligné l'importance des lieux de création et d'art dans la cité et aussi **l'importance de l'implantation effective des artistes sur le territoire.** En effet, leur présence et leur activité, de même que celle des intellectuels (universitaires, chercheurs...) participent à la vitalité d'un territoire, à sa capacité d'innovation, d'attractivité, de partage, d'ouverture et d'invention aussi bien en termes de création que de connaissance et d'émancipation.

Si cette dimension est présente en Normandie, il est essentiel de le porter haut – aussi bien en termes de mise en œuvre que de communication- afin que cela soit lisible sur le territoire et au-delà. La Normandie pourrait alors **mettre en œuvre un écosystème de la création artistique pour mieux rassembler et faire valoir les forces vives normandes** en prenant en compte la diversité du territoire et les réflexions menées sur le Grand Paris et l'axe Seine. Elle pourrait se revendiquer comme une véritable terre d'accueil des artistes. Dans cet écosystème, le principe de **villas Médicis régionales** (à l'image d'une Villa Médicis Clichy Montfermeil ou de ce qui est mis en œuvre dans les relais culturels régionaux), qui rassembleraient des créateurs et chercheurs de tous horizons semble pertinent.

De plus, **Un colloque ambitieux sur ces thématiques impliquant notamment les entreprises via un colloque sur le mécénat (son mécanisme, son historique, ses enjeux...) pourrait avantageusement trouver sa place dans cet éco système.**

Cette « fierté » de la création artistique pourrait ainsi être partagée par les acteurs privés notamment les entreprises du territoire dans un double mouvement de soutien à la vitalité de la création artistique, de partage de ses valeurs avec les salariés et clients de l'entreprise et de retours en termes d'image en interne et à l'extérieur.

Etre attentif au soutien à l'investissement dans la création est également une nécessité dans le cadre des dispositifs d'accompagnement économique mis en œuvre par la Région.

- **Un maillage territorial indispensable**

Il ne peut y avoir d'écosystème de la création artistique sans un **maillage territorial qui irrigue tout le territoire normand dans sa diversité : métropole, grandes villes, villes moyennes, zones rurales**. Dans le cadre de la fusion, la crainte d'une concentration de la création par de grosses architectures visibles de plus haut a été exprimée à de nombreuses reprises. Il a été souligné l'importance du détail, des petits lieux de proximité qui offrent à la fois des espaces de création et de visibilité à des artistes ou des équipes qui n'ont pas encore de dimension régionale ou nationale tout en permettant à un public local, de par la proximité, d'entrer en lien avec des œuvres d'art d'aujourd'hui. La volonté de nombreuses structures (artothèques, théâtres, CCN, festivals, FRAC...) de chercher des relais sur les territoires pour des résidences et des représentations est à souligner et à soutenir. De même que **le maintien de cette irrigation fine du territoire, déjà fragilisée, est à préserver et à renforcer. Ce maillage, qui ne peut être proposé par les EPCI seuls sans la Région participe à un aménagement culturel du territoire équilibré.**

- **Prendre en compte le temps de la création et le temps du partage d'un projet artistique**

Cette dimension temporelle a été soulevée par l'ensemble des acteurs auditionnés.

D'une part, pour créer, le ou les artistes ont besoin de temps, et de lieux d'expérimentation et d'un soutien dans la durée.

D'autre part, pour qu'un projet artistique puisse se développer, impacter un territoire, être approprié par les habitants, il faut une régularité et du temps.

Pour ce faire, il importe que les politiques culturelles et les dispositifs afférents soient également pensés dans la durée. **Le temps de l'action publique doit rencontrer le temps de la création et pouvoir être le relais des innovations, par exemple des tiers lieux, pour leur pérennisation.**

- **Développer la connaissance et les échanges avec les élus**

Les auditions ont mis en avant **l'impact de l'implication politique à tous les niveaux puisqu'elle est indispensable pour que les habitants se saisissent des propositions sur le territoire.**

En outre, l'importance et la difficulté des échanges avec les élus ont été soulignées dans de nombreuses auditions. Ainsi, SystèmeD(anse) dans lequel le CCN du Havre est actif a lancé une réflexion sur les relations aux élus.

La première difficulté est celle de la connaissance des élus de ce qui existe sur le territoire, de ce qui est possible ainsi que des missions des structures (labellisées ou non) qui y agissent. Au-delà de la connaissance, il y a une nécessité de compréhension mutuelle et de partage. D'aucuns ont pu expérimenter **l'implication des élus d'une collectivité par un petit groupe d'élus en contact avec les professionnels de la création qui ont ensuite été le relais auprès de leurs pairs**. La démarche du Conseil Départemental de la Manche en lien avec les droits culturels et la mise en œuvre d'une recherche action sur les politiques départementales est une démarche fondée sur la collaboration et le partage.

- **Mettre en œuvre de manière volontariste la compétence partagée de la culture et favoriser les réflexions croisées**

La réflexion en termes d'écosystème avec l'ensemble des acteurs publics et des acteurs de la création artistique est essentielle pour que celle-ci puisse pleinement se développer et impacter le développement normand.

En outre, la loi NOTRe de 2015 a introduit la notion de **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)** par laquelle les collectivités et l'Etat vont devoir coopérer, a minima une fois par an, dans une commission culture. Le CESER préconise de s'appuyer sur cet espace pour que les acteurs développent une culture de coopération infra et intra régionale. La réflexion autour des différents **schémas culturels (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels SODAVI, Schéma d'Orientation de développement des Lieux de Musiques Actuelles SOLIMA)** nécessite d'être partagée entre tous les acteurs, la Région ayant toute sa place dans cette réflexion et dans la mise en place des schémas. Afin que l'ensemble des acteurs des territoires soient investis dans les objectifs de la politique culturelle, il apparaît nécessaire qu'y soient associés les élus locaux. Cet objectif faciliterait les échanges entre acteurs, offrirait aux élus une meilleure connaissance des actions et aux décideurs une meilleure vision de la spécificité des territoires et des forces en présence tant en termes d'équipements que d'artistes.

Une mise en œuvre effective et rapide d'une CTAP culture et d'une concertation croisée à l'échelle régionale associant l'ensemble des acteurs est ainsi un préalable indispensable.

L'engagement de la Région dans les réflexions et les mises en œuvre en termes de schéma, SODAVI et SOLIMA notamment, est également essentiel.

Enfin, une réflexion en termes de filière, notamment pour l'audiovisuel qui a un potentiel important mais dont la filière est à construire, pourrait être bénéfique d'autant que les auditions du CESER ont montré la capacité de réflexivité et de proposition des acteurs professionnels.

- **Favoriser les approches croisées**

Une association des ressources patrimoniales et naturelles de la Normandie à la création artistique peut permettre de croiser et d'élargir les publics et l'impact des projets menés.

A l'exemple de l'artothèque de Caen qui utilise la valeur patrimoniale de sa structure pour attirer un public peu ou pas encore intéressé par l'art contemporain ou au Conseil Départemental de la Manche qui organise un festival de musique sur l'île de Tatihou dont la Tour Vauban a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, les collectivités régionales mêlent de plus en plus patrimoine et création.

Les auditions ont mis en avant la **pertinence du décroisement et de la transversalité en lien notamment avec le patrimoine pour vivifier et diffuser la création**. Sans que ces

croisements ne soient systématiques, au risque de ne plus être pertinents et féconds, ces dialogues peuvent devenir des axes forts de développement dans le cas notamment de la création artistique liée au tourisme.

Lors des réhabilitations de ces lieux de patrimoine, il faudrait pouvoir envisager et anticiper plus systématiquement et prospectivement cette diversification - aujourd'hui incontournable – de ces structures patrimoniales en veillant, par exemple, à intégrer des équipements techniques et espaces diversifiés pour recevoir des créations contemporaines dans un sens large (aussi bien spectacles qu'arts visuels, voire arts culinaires mais aussi espaces de recherches, résidences etc...).

Axe 3 - DEVELOPPER UNE CULTURE DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA TRANSVERSALITE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CULTURE

La création ne peut se penser seule. Elle doit être transversale à l'ensemble des politiques. Son analyse ne peut être faite qu'en prenant en compte l'ensemble des autres politiques.

- **Développer une culture de l'évaluation**

Dans un contexte de fusion et de remise à plat de la politique culturelle, le CESER recommande de procéder à une évaluation des dispositifs pré existants afin d'en étudier les impacts tant d'un point de vue social, économique que du développement équilibré du territoire. En effet, il serait préjudiciable de ne pas tirer parti des bonnes pratiques à l'œuvre faute d'analyse.

L'étude a montré que l'évaluation des impacts de la création sur le développement normand n'était pas une chose aisée à faire. Peu d'outils prêts à être utilisés sont à disposition de la puissance publique. Certains critères comme la mesure de la cohésion sociale issue d'un projet artistique porté par tous imposent une réflexion en amont car difficilement mesurables. **Les politiques culturelles nécessitent de penser l'évaluation en amont pour mieux en mesurer les effets.**

A cela s'ajoute une question de temporalité, les effets pour être efficacement mesurés, doivent l'être dans la durée ce qui implique une **nécessité de pluri annualité dans les contractualisations faites entre la Région et les acteurs culturels.**

En outre, si la Région Normandie a annoncé que l'évaluation de sa politique culturelle serait faite à l'aune des droits culturels, elle n'a pas précisé son contenu ou ses modalités. Il semble donc essentiel qu'un **véritable outil de construction des modalités d'évaluation soit mis en œuvre parallèlement avec la définition et la réalisation de la politique culturelle régionale.**

- **Développer une culture de la prospective**

Comme souligné lors des auditions, une Région vivante qui est dans l'avenir et dans le développement humain est dans la création.

La création peut permettre au territoire de bénéficier d'une image positive et d'une plus grande attractivité. Les collectivités locales, dès les premières études évaluatives menées en 1970, avaient fait part de leur intérêt à être associées à des manifestations culturelles au regard des retombées économiques indéniables mais également de l'image qu'elles donnent au territoire. L'exemple du Nord-Pas-de-Calais, devenu Les Hauts-de-France, plus proche d'un point de vue temporel, mérite d'être souligné. La collectivité régionale a voté un budget en hausse de 18 %, soit 83 millions d'euros, et dédié un fonds de soutien à la création. Ceci devrait offrir la possibilité à chaque habitant de voir un spectacle gratuit par an mais surtout devrait développer des emplois tout en apportant une image et une forme d'attractivité à la région. La collectivité de Corse a elle-même misé sur la création comme facteur d'attractivité de la région en se proposant comme terre d'accueil de la création. Elle mène ainsi depuis 1986, une politique de soutien à la création et à la production cinématographique en permettant à des créateurs, de tous horizons, d'accéder à un parc régional de matériel scénique et à l'ensemble de ce qui fait un projet cinématographique. De par sa position géographique proche de Paris, la Normandie pourrait donner à lire qu'elle est une terre d'accueil des artistes en proposant un large panel logistique nécessaire à la création. En outre, **le fait d'attirer des créateurs serait un élément moteur pour la vitalité du territoire dans son ensemble, zones rurales comprises**. Le territoire doit également penser à se tourner vers l'international pour faire vivre la création au-delà de ses frontières.

Le développement de la culture de l'évaluation et de la prospective en terme de création artistique demande à **renforcer et à tisser les liens avec les acteurs de la recherche** (Maison de la Recherche en Sciences Humaines, université...) Ainsi, la création artistique telle qu'à l'œuvre en Normandie pourrait être un objet d'étude et le croisement de la recherche et de la création artistique pourrait être fécond.

Un des enjeux de la prospective est de mieux penser le lien entre la création et son appropriation que ce soit dans les lieux culturels de nouvelles générations comme peuvent l'être certaines médiathèques, des lieux qui concentrent des flux de personnes éloignées de la création (centres commerciaux, zones touristiques...) ou des espaces polyvalents ou espaces sociaux.

- **Développer une culture de la transversalité**

Bien qu'il soit nécessaire d'avoir une politique culturelle dédiée, le CESER insiste sur l'importance de la transversalité et des croisements. **Cette politique ne saurait être pensée de façon isolée des autres politiques régionales notamment celles en lien avec le développement humain comme les politiques sociales, scolaires...**

L'aménagement du territoire ne peut non plus être dissocié des politiques culturelles. La problématique de l'éloignement et de l'isolement des habitats ruraux ou dispersés peut trouver une réponse dans la création en permettant à ceux-ci de bénéficier d'une bonne qualité de vie. Ainsi le rapport de l'Inspection Générale des Finances sur l'apport de la culture à l'économie note « qu'un territoire qui investit dans une implantation culturelle est plus dynamique que dans les autres bassins de vie ». **L'attractivité en termes de bassin de vie est un élément essentiel de l'aménagement du territoire.**

Une **mobilitation de la Région comme gestionnaire des fonds européens** dont certains pourraient contribuer à la vitalité de la création artistique serait également bénéfique.

Un autre domaine de croisement, déjà à l'œuvre, est celui du **tourisme**, compétence également partagée entre Etat et Collectivités. Le manque de vitalité de la création artistique dans les territoires a un impact négatif sur le tourisme. De même, le tourisme, en s'appuyant sur la création renouvèle son offre.

Le CESER propose également de croiser la **politique culturelle et la formation**. La création a bien sûr sa place dans la politique de la région en direction des lycées mais le schéma culturel doit intégrer les besoins de formation des créateurs tant en formation initiale que continue.

Enfin, le **schéma économique de la Région** ne pourrait être totalement hermétique à la création, preuve en est la montée en puissance des Industries Culturelles et Créatives, véritables forces économiques qui nécessitent de proposer des formations mais également un accompagnement en termes d'installation et de développement sur le territoire normand.

En conclusion, face aux besoins prégnants des pouvoirs publics de se coordonner, des acteurs de la culture d'échanger, il semble au CESER qu'au lieu de créer une structure supplémentaire, investir pleinement la CTAP de manière effective (périmètre large, production d'analyses...) et plusieurs fois par an serait la meilleure solution.